



Lutte contre le tabagisme à Madagascar

Rubrique : actualités - Date : vendredi 2 septembre 2005

Madagascar avait signé la convention cadre de l'OMS en 2003, puis l'avait fait entrer en vigueur le 27 février 2005. Depuis le 30 août, pour faire avancer la lutte contre le tabagisme, l'Office national de lutte antitabac (Ofnalat) a été créé.

Cet organisme vise à protéger la population des effets néfastes de la consommation du tabac et de l'exposition à sa fumée. Cela fait suite au constat que 75 % des cancers sont dûs au tabagisme passif ou actif.